AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0323
CH0008175645-FS0143

3 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TELEVERBIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2014, la société anonyme Société des téléphériques de Nendaz (Route de la télécabine 63, 1997 Haute-Nendaz, Suisse) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 février 2014, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société TELEVERBIER et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TELEVERBIER hors marché.